

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 24 MARS 2025

Délibération 2025/02

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président sur convocation faite par lui, le 17 mars deux mille vingt-cinq.

Présents : Monsieur FROGER, Président
 Madame TOUCHARD,
 Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
 Madame FALLOUX, Madame SXAY, Madame MILLASSEAU,
 Madame VASSEUR, Monsieur VAHÉ, Madame MARTIN

Excusés : Madame BRUNET, Madame CHANTRON, Madame DEZE, Monsieur MERCK
 Madame REVERDY qui a donné pouvoir à Madame SXAY
 Madame BATYS qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD

En exercice : 17 Etaient Présents : 11 Excusés : 6
 Suffrage exprimé : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Geneviève MILLASSEAU

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Bellevigne-les-Châteaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Il est donné lecture du Compte Financier Unique 2024 qui peut se résumer ainsi :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6841.03	325.00		325.00	6841.03
Réalisations de l'exercice	23949.90	24220.00	960.00	1425.00	24909.90	25645.00
Totaux	23949.90	31061.03	1285.00	1425.00	25234.90	32486.03
Résultat de clôture		7111.13		140.00		7251.13

2025-004

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Bellevigne-les-Châteaux,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

G. MILLASSEAU



Pour Extrait Conforme

Le Président

A. FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 25 mars 2025